

Acceptation, limitation et tarifs des déchets pour chaque type d'usagers

Type de déchets	Particuliers habitant sur le territoire du SMDO	Professionnels, artisans, commerçants, associations, administrations, bénéficiaires des chèques emplois services, SCI, autoentrepreneurs	Services techniques des communes membres des adhérents du SMDO
Batteries	Oui °	Oui *	Oui *
Bois	Oui °	Oui * 15 € / m ³	Oui *
Carton	Oui °	Oui * 15€ /m ³	Oui *
DEA	Oui °	Oui ** et ***	Oui **
DEEE	Oui °	Non	Oui **
DDS	Oui ° 0,50m ³ / semaine	Oui * 6.05€ / 0,01m ³ Limite de 0,25m ³ /semaine	Oui * 6.05€ / 0,01m ³ Limite de 0,25m ³ /semaine
Déchets verts	Oui °	Oui * 16€ / m ³	Oui *
Huiles de friture	Oui 10L /semaine	Oui 20 L / semaine	Oui 20 L / semaine
Huiles de vidange	Oui 10L / semaine	Oui 20L / semaine	Oui 20L / semaine
Lampes et néons	Oui ° 200 unités/semaine	Oui * 200 unités/semaine	Oui * 200 unités/semaine
Métaux	Oui °	Oui * 7€ / m ³	Oui *
Papiers	Oui ° Dépannage uniquement	Non	Non
Piles et accumulateurs	Oui °	Non	Oui *
Plâtre	Oui °	Oui * 20€ / m ³	Oui *
Pneumatiques	Oui 4 unités / visite	Non	Oui Dérogation préalable
Terres et gravats	Oui °	Oui * 20€ / m ³	Oui *
Textiles Linge Chaussures	Oui °	Non	Non
Tout venant enfouissable	Oui °	Oui * 30/ m ³	Oui *
Tout venant non valorisable	Oui °	Oui * 30€ / m ³	Oui *
Tout venant valorisable	Oui °	Oui * 24€ / m ³	Oui *

° Dans la limite des 4m³ par jour.

* Dans la limite des 4m³ par semaine.

** Dans la limite des 4m³ par semaine et sous réserve de place et de la validation de l'agent.

*** Sur présentation de la carte Eco Mobilier pour les professionnels de la vente et de l'installation de meubles.